

2D2R DESAMIANTAGE - DECONSTRUCTION
Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 6 000.00 €
Siège social : 121, Grande Avenue – 60 260 LAMORLAYE
900 856 022 R.C.S. de Compiègne

PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 3 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre, au siège social,

Monsieur Sébastien ROBERT,

Propriétaire de la totalité des 1 000 actions de 6.00 € chacune, composant le capital de la S.A.S. à associé unique 2D2R DESAMIANTAGE DECONSTRUCTION,

Associé unique et seul Président de ladite société,

A PRIS LA DECISION SUIVANTE :

- **Transfert du siège social,**
- **Modifications corrélatives des statuts,**
- **Pouvoirs en vue de formalités,**

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social, **à compter de ce jour**, du " 121, Grande Avenue – 60260 LAMORLAYE " à l'adresse suivante :
20, Avenue du Maréchal Joffre – 60500 CHANTILLY.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

Article 4 : SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 20, Avenue du Maréchal Joffre – 60500 CHANTILLY

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique délègue tous pouvoirs au Cabinet d'expertise comptable Alata Expertise Comptable, AL.EX.CO. Sis 16 Avenue de Bergoïde - 60 550 VERNEUIL EN HALATTE, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé puis signé, après lecture, par :

M Sébastien ROBERT
Associé unique et Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Robert', is written over a horizontal line. The signature is slanted and includes a large, stylized initial 'R'.